



FAKE NEWS

Le baromètre



FNUD



Fonds des Nations Unies pour la démocratie

ESPACES MEDIATIQUES



Explosion du discours de haine

PP. 06,08,09

MECANISMES

L'impératif d'aller au-delà des discours cosmétiques

p.8

NUMERIQUE

L'ONU appelle à une action forte et mondiale

Pp.5,6

LES CHAMPIONS

Ils se sont tristement illustrés par des propos illicites

P.p. 10,11

Les discours hors ligne sont autant dangereux

Depuis le début d'année, nous assistons à une flambée du discours de la haine et du discours tribal sur toutes les plateformes de communication. Jusqu'à la fin de l'année dernière, le fléau était répandu simplement sur les médias sociaux dont la prolifération a été favorisée par l'augmentation du niveau de pénétration de l'internet au Cameroun. Il s'est essaimé dans les médias classiques et notamment sur les plateaux des débats audio-visuels au point de faire craindre à une escalade de violence. Faisant sortir de leur réserve les autorités gouvernementales, la société civile et les observateurs avertis. Cette situation a obligé les pouvoirs publics de passer de la phase de la sonnette d'alarme dans laquelle, ils s'étaient illustrés les années précédentes en profitant des différentes tribunes pour multiplier des sorties sur les effets dévastateurs de ces discours à la faveur de la mauvaise utilisation des terminaux digitaux pour communiquer, pour une seconde phase plus incisive avec la mise à contribution des différentes institutions de l'Etat pour appeler au sanctions en application des dispositions des lois en vigueur.

Espérant ainsi décourager les auteurs du discours de haine et du discours tribal. Fort est de constater que malgré les sanctions prises contre certains medias et journalistes par le Conseil National de la Communication (CNC) la déviance reste prégnante sur l'espace public. La Commission Nationale de la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme (CNPBM) est aussi allé à l'offensive. Ainsi, on a pu enregistrer des sorties plus incisives des personnalités incarnant les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires, auxquelles, il faut ajouter un déploiement sur le terrain des institutions étatiques telles que la CNPBM et le CNC dont la tournée dans les médias, les entreprises, et l'organisation des séminaires ateliers, avaient toutes pour objectifs d'arrêter ce qui prenait l'allure d'une escalade communicationnelle qui met en mal, la paix sociale, l'unité nationale, et le vivre ensemble. Des opérations non négligeables, mais qui appellent au regard de l'ampleur que prend cette déviance sociétale d'aller au-delà des actions cosmétiques. Parce qu'il est observé comme un certain laxisme des pouvoirs publics qui semblaient se délecter de cette joute



Philippe NANGA
Coordinateur de l'ONG
Un Monde Avenir






«
Espérant ainsi décourager les auteurs du discours de haine et du discours tribal. Fort est de constater que malgré les sanctions prises contre certains medias et journalistes par le Conseil National de la Communication (CNC) et les condamnations fortes de la Commission Nationale des Droit de l'Homme (CNDH), la déviance reste prégnante sur l'espace public.
»

que se livrent des militants des partis d'opposition et ceux du parti au pouvoir sur les espaces de débats publics. Pourtant, c'est depuis 2021 que l'ONG Un Monde Avenir a engagé une lutte à outrance contre ce fléau. A travers le Projet Action Citoyenne pour la Liberté de la Presse (ACLIP), nous avons organisé les séminaires de formation à destination des hommes et femmes des médias afin de les outiller à détecter et dénoncer tous les discours de haine et les discours tribaux proférés sur les plateformes numériques. Une collecte qui a concouru à la publication d'un bulletin trimestriel dans lequel sont publiés les tableaux des auteurs des fake news, des discours tribaux et des discours de haine. Parce que nous en avons conscience que l'importance des dégâts que causent la mauvaise utilisation des médias en général et des médias sociaux en particulier n'est plus à démontrer.

Au moment où ce projet est arrivé à son terme, il y a quelques mois, nous nous félicitons que la CNPBM ait apprécié cet effort de lutte contre ce fléau que nous avons engagé de manière concrète et efficiente pour signer avec plusieurs organisations de la société civile dont l'ONG IMA des conventions de partenariat pour poursuivre ce combat ô combien urgent afin de décourager tous ceux qui seraient tentés de faire partie des adeptes de la haine. Ce d'autant plus que la liberté de communication et d'expression, ne peut sainement s'exercer que dans le respect, non seulement des lois et règlements de la République, mais aussi des usages et des bonnes mœurs, tout en veillant à ce que leur application ne soit pas utilisée pour faire taire les critiques des citoyens à l'égard des personnes véreuses au pouvoir et restreindre la liberté d'expression des journalistes et des activistes. C'est dire que l'accent mis sur les discours haineux et les discours tribaux propagés sur internet ne voudrait certainement pas traduire que ceux tenus hors ligne (les médias classiques et notre expression quotidien) sont moins nocifs. Puisqu'ils ne sont pas intrinsèquement différents. C'est pourquoi, les actions et d'éducation et de dissuasion de la société civile sont importantes et devraient faire l'objet d'une appropriation de tous.

cent mis sur les discours haineux et les discours tribaux propagés sur internet ne voudrait certainement pas traduire que ceux tenus hors ligne (les médias classiques et notre expression quotidien) sont moins nocifs. Puisqu'ils ne sont pas intrinsèquement différents. C'est pourquoi, les actions et d'éducation et de dissuasion de la société civile sont importantes et devraient faire l'objet d'une appropriation de tous.

TABLEAU DES INFORMATIONS SUR DISCOURS HAINEUX

DISCOURS HAINEUX et TRIBAUX (Mois Mars 2022)				
DATE DE LA PUBLICATION	MESSAGE	AUTEUR	LIEUX	EVIDENCE
16 /03/ 2023	Le communiqué des chefs Douala confirmant le boycott des artistes BAMILEKE en territoire SAWA et Douala, dans quelques instants	Arlette Saurelle Ndam	Facebook	
16/03/2023	Tous les artistes BAMILEKE seront désormais boycottés par le reste de communauté au Cameroun. Trop c'est trop	Arlette Saurelle Ndam	Facebook	
25/03/2023	Bienvenue au MRC vous n'aurez pas besoin de ça	Fomo Franck Martial	Group whatsapp débat politique jeune	
25/03/2023	Voilà pourquoi un car avec le gros ventre comme le cuire avec la sauce jaune qui ne dort jamais. Quel gâchis pour un métisse	Gabin	Groupe Facebook CAMEROUN	
29/03/2023	Le moment venu l'ordre sera donné de brûler toutes les chefferies de l'Ouest et tous leurs foyers culturels de toutes l'étendue du pays.	Manu Bernard Nyemeck	Facebook	

MONITORING

DISCOURS HAINEUX et TRIBAUX (Mois Mars 2022)

29/04/2023	J'attends toujours votre explication sur les Bamiléké qui trompent et abusent de l'hospitalité Monsieur le professeur tribaliste Rdpviste Betit, Jean Paul Ntsengue	Jean Baptiste Ketchateng	Facebook	
29/04/2023	il traite Mamadou Mota de femme. En utilisant une photo montée de son visage avec un bébé au dos	Valery Mandengue	Facebook	

DISCOURS HAINEUX et TRIBAUX (Mois Mai 2023)

03/05/2023	Voici un député sans réalisation sinon l'exaltation du tribalisme décomplexé.	Messanga Nyamding	Chaine de télévision	
07/05/2023	Il est « élu d'une zone géographique ou même par courtoisie il n'est jamais allier au CANTON BASSA et/ou au CANTON BONAMBELLA pour présenter sa différence aux populations Autochtones qui font de lui un « élu ». La racaille	inconnu	whatsapp	
24/05/2023	Ce démon fait déjà quoi dans l'église	(Kerel kongossa)	Facebook	
25/05/2023	Les Bamouns exagèrent qu'on chasse tous et qu'ils rentrent à Fouban	Television V4	Mondo vision	

DISCOURS DE HAINE ET L'EXTREMISME

L'ONU appelle à une action forte et mondiale

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté le 14 juin 2023 à l'unanimité une résolution appelant la communauté internationale à condamner publiquement les discours de haine, le racisme, la violence et les actes d'extrémisme motivés par la discrimination.



Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité, le 14 juin 2023, la résolution 2686 (2023) par laquelle il exhorte les États et les organisations internationales et régionales à condamner publiquement la violence, les discours de haine et l'extrémisme motivés par la discrimination, notamment celle fondée sur la race, l'origine ethnique, le genre, la religion ou la langue, dans le respect du droit international applicable, y compris le droit à la liberté d'expression. Cette décision est intervenue juste après une réunion organisée au niveau ministériel sur le thème : « *Les valeurs de la fraternité humaine pour la promotion et la pérennisation de la paix* ». Par ladite résolution, le Conseil se dit

conscient que les discours de haine, le racisme, la xénophobie, l'intolérance, la discrimination fondée sur le sexe et l'extrémisme peuvent favoriser le déclenchement, l'intensification et la récurrence des conflits et compromettre les initiatives visant à lutter contre les causes profondes des conflits, les actions visant à prévenir et régler les conflits ainsi que les efforts de réconciliation, de reconstruction et de consolidation de la paix.

Dans cet aggiornamento, le Conseil demande instamment aux États Membres d'encourager un enseignement de qualité pour la paix, notamment en concevant et appliquant des politiques destinées à assurer la promotion par les systèmes éduca-

tifs du développement durable et de l'égalité des genres, afin de contribuer à prévenir la violence sexuelle fondée sur le genre, et d'inculquer les principes de tolérance et de respect d'autrui, de la diversité culturelle et de la liberté de religion ou de conviction. C'est dire que le dialogue interreligieux et interculturel doit être considéré par les États membres comme un outil essentiel pour parvenir à la paix, à la stabilité sociale et à la réalisation des objectifs de développement internationalement reconnus, de qualité pour la paix. Il réaffirme l'obligation des États de respecter, de promouvoir et de protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales de tous les individus.



Les Etats sont ainsi invités à promouvoir la participation et le leadership des femmes dans la société, à renforcer la cohésion sociale, la résilience des communautés, l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes, et à soutenir une éducation des Nations Unies dans le but de nuire à leur sécurité ou à leur capacité de s'acquitter de leurs mandats. Il demande également aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales des Nations Unies de surveiller la situation en ce qui concerne les discours de haine, le racisme et les actes d'extrémisme qui nuisent à la paix et à la sécurité. Non sans encourager tous les représentants spéciaux et envoyés spéciaux du Secrétaire général à user de leurs bons offices pour soutenir les initiatives de paix locales et impliquer les communautés locales, les femmes, les jeunes, la société civile et les chefs religieux, le cas échéant. Toutefois, les membres du Conseil ont insisté sur le fait que l'application de cette résolution devrait évi-

«
Dans cet aggiornamento, le Conseil demande instamment aux États Membres d'encourager un enseignement de qualité pour la paix, notamment en concevant et appliquant des politiques destinées à assurer la promotion par les systèmes éducatifs du développement durable et de l'égalité des genres, afin de contribuer à prévenir la violence sexuelle fondée sur le genre, et d'inculquer les principes de tolérance et de respect d'autrui, de la diversité culturelle et de la liberté de religion ou de conviction

»

ter d'en faire un instrument répressif à l'endroit des défenseurs des droits humains et des minorités. Précisant que rien dans cette résolution ne doit être lu, interprété ou invoqué de sorte à limiter, restreindre ou assortir de conditions du libre exercice des droits individuels. Il n'en demeure pas moins qu'avec cette résolution, le Conseil réitère son engagement à mettre en œuvre à travers la Commission de Consolidation de la Paix (CCP) des Nations Unies, les principes de paix et de coexistence pacifique, du respect des droits humains et de l'égalité entre les hommes et les femmes pour ramener la paix, la sécurité et le développement durable. Outre qu'elle reconnaît le rôle essentiel que jouent les femmes, les jeunes et le dialogue interconfessionnel, la résolution encourage toutes les communautés, les minorités et la société civile à apporter leur pierre à l'édifice. Ce d'autant plus que ce texte appelle à faire face ensemble aux menaces globales.

Mathieu Nathanaël NJOG

TABLEAU DES INFORMATIONS SUR LES FAKE NEWS

TABLEAU FACT-CHECKING				
DATE DE PUBLICATION	FAKE NEWS	SOURCE DE L'INFORMATION	AUTEUR DE LA DIFFUSION	INFORMATION AUTHENTIQUE
Mois de Mars 2023				
21/03/2023	<p>Le Cameroun est classé 33è sur le classement FIFA</p> 	Compte Facebook	N'ZUI MANTO	<p>Le Cameroun était à cette époque 48è</p> 
29/04/2023	<p>Emi Martinez, gardien Argentin est suspendu à vie</p> 	Facebook	Valery Mandengue	
Mois de Avril 2023 (0)				
Mois de Avril 2023				
10/05/2023		Groupe Whatsapp Club de Rome Cameroun	christoh	
13/05/2023		Groupe Whatsapp SNJC INSIDE	NJIGNAM Elie	

LA MENACE

L'impératif d'aller au-delà des discours cosmétiques

La montée en puissance depuis le début de l'année 2023 des discours à caractère haineux et tribal, fait planer un nouveau foyer de crise qui pourrait embrasser l'ensemble du Cameroun, plus que la crise sécuritaire dans laquelle il est empêtré depuis 2016 n'y est parvenue. Obligeant le gouvernement à monter au créneau pour barrer la voie à ce poison sociétal.

Certains types de discours, connus sous le nom de discours de haine et de discours tribal essaient l'espace public camerounais. Les débats radiophoniques et audio-visuels camerounais rivalisent allégrement avec le foisonnement de ces dérives sur les réseaux sociaux qui ont transformé la communication de masse en champ fertile à l'apologie de la haine tribale au Cameroun. Le Cameroun a glissé avec une facilité déconcertante dans l'utilisation des propos de dénigrement et de stigmatisation en faisant allusion à une région, une tribu, ou à une ethnie. Même dans les services publics ou privés, certains personnels ne s'empêchent pas d'afficher cet élan tribal en s'exprimant essentiellement en langue nationale et même d'assurer des prestations discriminatoires. De manière récurrente, les hommes et femmes politiques, universitaires, et même des citoyens lambda, s'expriment consciemment ou non sans aucune subtilité avec des propos clivant aux relents de la haine tribale. Ceci à des fins soit de manipulation, soit d'instrumentalisation. Les autorités publiques ont laissé pourrir la situation en se contentant de n'y voir que des aspérités des joutes politiques entre partisans du parti au pouvoir et partisans des partis d'oppositions.

Reveil

Depuis quelques semaines, certes tardivement, sentant



que la situation peut dégénérer, elles sont sorties du bois pour fustiger, condamner, sensibiliser, et brandir la menace de l'application des lois « scélérates » en vigueur. C'est ainsi que le 17 mai 2023, dans une communication gouvernementale, intitulé : «*Montée des discours de haine et les mesures préconisées par le gouvernement pour y faire face*», le Ministre de la Communication, René Sadi, Porteparole du gouvernement accompagné du Président de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme, M. Peter Mafany Musongue, et du Ministre de l'Administration Territoriale, M. Paul Atanga Nji, a déclaré que : «*La lutte contre les discours de haine doit être perçue comme une priorité absolue pour la sauvegarde de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que la préservation des valeurs de paix, d'unité et du vivre-ensemble*». Le 22 mai, le Ministre de l'Administration Territoriale, Paul Atanga Nji, a dans un communiqué a mis en garde les médias locaux qui laissent la propa-

gation de ces propos illicites qui «*visent indéniablement à dresser les Camerounais les uns contre les autres*».

Perspective

Quelques jours plus tard, c'est le patron de la Gendarmerie nationale, ci-devant, le Secrétaire d'État à la Défense, Galax Yves Landry Etoga, qui a déclaré la tolérance zéro contre les auteurs des discours de haine et des discours tribaux dans l'espace public. Dans une circulaire interne, il instruisait ses éléments de sévir. Notamment en procédant «*systématiquement à l'interpellation [...] de toute personne ayant fait l'apologie de la haine tribale*». Lors des cérémonies d'ouverture de la session parlementaires de juin, les présidents de la Chambre Haute et de la Chambre Base ont aussi mis l'emphase sur cette dénonciation. La Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme (CNPBM), la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) et le Conseil National de la Communication (CNC) sont

aussi montés au créneau. Chacune de ces institutions a brillé par des actions de sensibilisation. Après une tournée dans les médias à travers le territoire national, ils ont respectivement mené pour la première une coalition avec la société civile et pour le second des séminaires avec les journalistes. Ces derniers ont débouché sur une recommandation forte qui consiste d'organiser une assise paritaire visant à rédiger comme l'avait déjà prescrit la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ) et l'Ethical Journalism Network (EJN) au SNJC, en 2017 la rédaction d'un glossaire des expressions frisant au discours de haine et au discours tribal. Si possible le faire légiféré, mais avant les termes ainsi recensés devraient être proscrits dans toute publication ou production. Pour le rendre contraignant, il pourrait être envisagé la réécriture des Codes éthiques et déontologiques en vigueur au Cameroun.

Mathieu Nathanaël NJOG

1MA signe un protocole d'accord avec le CNPBM

La Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme a signé le 1er juin 2023 un protocole d'accord avec quatorze Organisations de la Société Civile, parmi lesquelles l'ONG Un Monde Avenir pour poursuivre la lutte contre les discours de haine et la xénophobie

Reconnu pour son engagement dans la lutte contre les discours haineux et tribaux ainsi que les fake news, l'Organisation non Gouvernementale Un Monde Avenir (1MA) a été sollicité par la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme (CNPBM) parmi plusieurs autres dans le cadre de la lutte contre les discours haineux et la xénophobie. Le 1er juin 2023, au terme d'un atelier organisé à Yaoundé, il a été procédé à la signature du protocole d'accord. Quatorze (14) Organisations de la société civile (OSC) sélectionnées sur la base de leurs faits d'arme ont ainsi été engagées dans le cadre du projet : « Coalition pour la lutte contre le discours de haine et la xénophobie au Cameroun ». Un projet qui vise à mutualiser les forces pour la lutte contre ces fléaux qui essaient les différentes plateformes de communication au point de glisser dans la banalisation, alors qu'ils sont des réels dangers pour la cohésion sociale, la paix, l'unité nationale et le vivre-ensemble harmonieux.

Reconnaissance

Cet accord signé entre ces OSC et la CNPBM implique des responsabilités à



chacune des parties prenantes. Les OSC devront mener des campagnes de sensibilisation et produire des rapports annuels des différentes activités menées dans le cadre de cette lutte. Ce protocole d'accord est conclu pour une durée d'un an renouvelable. Cet accord vient renforcer l'action de l'ONG 1MA qui a fait de la lutte contre les discours de haine son champ de bataille. Depuis 2020 cette organisation a non seulement suscité la mise en place d'un cadre de dialogue multi-acteurs en vue de débattre du sujet en y impliquant plusieurs acteurs tels que des hommes et des femmes politiques, des médias, des services déconcentrés de l'Etat, de l'église; mais également.

Il a permis de mettre sur pied quatre grandes « brigades anti Fake et discours haineux, et discours tribaux » placées sous une coordination centralisée depuis le siège.

Ces quatre brigades sont constituées d'un collectif des journalistes formés et disséminés dans les 10 régions du Cameroun. Leurs missions consistent de traquer et de checker toutes les communications problématiques diffusées sur les réseaux sociaux, les médias classiques et les médias numériques. Cette collecte permet de publier un bulletin trimestrielle : « Fake News – Le baromètre ». Ce bulletin vise à sensibiliser les populations sur la connaissance de ces fléaux, afin de mieux les identifier, apprécier leur

dangerosité et concourir à les éviter pour ne pas être un des vecteurs de ces dérives sociétales qui prennent une ampleur inquiétante. Mais aussi dans ce bulletin, il est publié un classement des champions trimestriels en fake news, discours haines et discours tribaux dans le but de les dissuader au mieux de les décourager à persévérer dans ces déviations. Il est important de rappeler que l'Ong 1MA entend accentuer des actions de sensibilisation sur la paix, l'intégrité et la cohésion sociale afin de réduire à sa plus simple expression ces bombes dont les conséquences frisent un bombardement au napalm.

Aïchetou MAKOUET

Ils se sont tristement illustrés par des propos illicites

Dans notre contribution à la lutte contre la prolifération du discours de haine et du discours tribal, nous avons dans les différentes éditions de ce bulletin trimestriel mis en exergue ceux qui s'illustraient comme des vecteurs de cette dérive communicationnelle. La Commission Nationale des Droits de l'Homme et le Conseil National à la Communication viennent seulement de nous emboîter le pas. Vivement que cette dénonciation soit pérenne et impartiale.

Dans une nation riche de sa diversité culturelle et ethnique, laisser prospérer par le laxisme le discours tribal et le discours de haine est un volcan en phase latente d'une éruption imminente. Les auteurs se recrutent dans toutes les couches de la société. Ils sont des universitaires, des militants politiques, des autorités publiques et traditionnelles, des membres du gouvernement et même des citoyens lambda. Ils



« Depuis quelques jours, les Chefs traditionnels du Cameroun sous l'impulsion des Chefs Sawa ont décidé d'apporter leur pierre à l'édifice dans une campagne d'affichage visant à inviter les Camerounais à stopper cette dérive haineuse et ethno-phobe. »

écument les plateaux des médias et les réseaux sociaux où certains utilisent des pseudonymes pour ne pas se faire identifier. Preuve, qu'ils sont conscients de leur délit et du rôle pernicieux qu'ils jouent pour détruire le tissu social. Dans nos différentes éditions de ce bulletin, le monitoring des discours de haine et des discours tribaux, ainsi des fake news, nous permet de recenser au cours de chaque trimestre à travers les quatre pôles numériques : Centre-Sud-Est ; Adamaou-Nord-Extrême-Nord ; Littoral-Sud/Ouest ; et Ouest, Nord/Ouest, mis sur pied dans le cadre du projet ACLIP

et essentiellement constitués d'hommes et femmes des médias, afin de publier des tableaux avec leurs auteurs.

Nous constatons que malgré l'évocation des dispositions des lois qui répriment ses sorties délictuels, plusieurs noms reviennent systématiquement. On peut citer entre autre : -Valdimir Mandengue Poutine ; -Mbombog Mbog Nsang Njee, Kamer Kongossa, - Kerel Kongossa,... la liste est loin d'être exhaustive. Et pour cause, les autorités compétentes pour réprimer ces dérivent brillent encore par leur tolérance administrative. Pourtant, les services compétents

des Forces de sécurités nous ont rassuré d'avoir la capacité d'identifier et d'interpeller toutes ses personnes incriminées. Certaines se sont amusées de nous intimider par des exploits d'huissiers. Sans pour autant freiner notre ardeur à aller jusqu'au bout de notre combat. Désormais, nous ne sommes plus les seuls dans cette posture de dénonciation. Face à l'explosion du discours de haine et du discours tribal dans les médias et les hight way digitaux, plusieurs institutions étatiques et privées ont fait des sorties dans lesquelles, elles mettaient nommément en index certains auteurs.

DES CHAMPIONS

Des personnalités épinglees

Le journal « *URGENCE* » de notre confrère Njiki Fandono a, dans son édition N°002 du mois de mai 2023, recensé certaines personnalités qu'il a qualifiées d'Ayatollah du discours de la haine. Citant au passage Elimbé Lobé, Romaric Tenda, Patrice Nganang, Pr Claude Abe, Dr Dieudonné Essomba, Benjamin Zebazé,... Faisant remarquer aussi que le Ministre Délégué à la Justice, Jean de Dieu Momo a dans une sortie « *lunaire* » sur la chaîne de télévision nationale (CRTV) le 3 février 2019, encenser l'antisémitisme, avec pour objectif de stigmatiser et disqualifier une communauté de la conquête du pouvoir politique. Et de faire remarquer que en dépit de tout, il reste maintenu « *impunément au gouvernement* ». Par ailleurs, la Commission Nationales des Droits de l'Homme (CNDH) dans un Communiqué publié le 20 avril 2023, avait fustigé les propos empruntés de tribalisme du Pr Claude Abé à l'émission Club d'Elite de la Chaîne de Télé-

sion Vision 4 du 16 avril 2023. Suscitant des réactions, parmi lesquelles la mise au point du Recteur de l'UCAC, Pr. Abbé Jean Bertrand Salla.

Dans un Communiqué du 25 avril 2023, il s'est désolidarisé des propos très controversé de son collègue, précisant que son Université « *promeut l'ouverture aux autres, la fraternité, le vivre ensemble et le multiculturalisme* ». Il s'en est aussi suivi

«
Nous constatons que malgré l'évocation des dispositions des lois qui répriment ses sorties délictuels, plusieurs noms reviennent systématiquement.
 »

des sorties épistolaires du Dr Dieudonné Essomba et Benjamin Zebazé qui sont



Terreau de dérives sur la toile

MECANISMES	LES CHAMPIONS	NUMERIQUE
Révolution du digital et boom des activités délictuelles	Les memes acteurs reviennent au podium	Les verrous hermetiques de l'accès à l'information
P.2	P.16	P.07,08

restées dans le registre de l'incitation à la haine et à la violence ethnique. Pour sa part, Le Conseil national de la Communication (CNC) a pour la première fois, lors de la 38e session ordinaire du 2 juin 2023 tenue à Yaoundé, sanctionné certains journalistes-présentateurs des émissions audio-visuelles de grandes écoutes. Le CNC a justifié toutes ces sanctions comme allant dans le sens de la lutte contre le discours de haine dans les médias. Parce que les victimes

ont laissé leurs panélistes proférés des propos de haines et tribaux sans les avoir recadré. Par conséquence, le CNC appelle à plus de responsabilité. Depuis quelques jours, les Chefs traditionnels du Cameroun sous l'impulsion des Chefs Sawa ont décidé d'apporter leur pierre à l'édifice dans une campagne d'affichage visant à inviter les Camerounais à stopper cette dérive haineuse et ethnophobe.

Mathieu N. NJOG

LES CHAMPIONS DES DISCOURS HAINEUX ET DES DISCOURS TRIBAUX, DES FAKE NEWS ET DES FALSSES

RANG	IDENTITE	DIRCOURS HAINEUX ET TRIBAUX	RANG	IDENTITE	FAKE NEWS
1er	Valery Mandengue	03	1er	KEREL KONGOSSA	RAS
2ème	Arlette Saurelle Ndam	02	2ème	KAMER KONGOSSA	RAS



présentation commique sur; corruption et abus

**SAMEDI
22
JUILLET**



mise en scène



Judas le magnifique

14H



**PONT
BLANCHISEUR**

**Quartiers concernés : (Song mahop, Dakar,
Bilonguè et Oyack)**

Pour participer contactez nous aux : 694 223 911 - 677 602 642